

## COMMUNE DE GRUSSENHEIM

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRUSSENHEIM DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2022

*Sous la présidence de M. KLIPFEL Martin, Maire*

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 heures.

Membres présents :

Mmes BRAULT-PELUZZI Estelle, HARDOUIN Marie-Christine, MULLER Sandrine, SIMLER Agnès

MM BAUMANN Jean-Marie, BLATZ Gérard, FRANCO Luis, HABERKORN Christophe, IBACH Patrice, JAEGLER Patrice SCHÖNSTEIN Laurent, SCHWEIN Laurent, STRAUDEL Jean-Philippe

Membre absent excusé et non représenté : Mme GUTH Maïté

Membre absent non excusé : ./.

Membre ayant donné procuration : ./.

Secrétaire de séance : Mme MULLER Sandrine

#### Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
3. Compte-rendu de réunions
4. Urbanisme (AFUa Les Vergers, permis d'aménagement modificatif, déclaration préalable)
5. Extension du réseau électrique
6. PEFC : renouvellement de l'agrément
7. Elections législatives : bureau de vote
8. Divers

#### 1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Sandrine Muller est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Avant de passer au prochain point, Mr le Maire remercie les personnes qui ont participé au Bluama Marik et à la cérémonie commémorative du 8 mai.

Mr le Maire donne lecture d'un courrier anonyme réceptionné en mairie adressé au maire et à l'ensemble des conseillers municipaux.

Mr Jean-Marie Baumann souhaite réagir à ce courrier et cite une phrase de Bertolt Brecht par laquelle tout est dit : "*Quand l'injustice devient loi, la résistance devient devoir*".

## 2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé par onze voix pour et trois abstentions.

Mr Jean-Marie Baumann demande si une copie du courrier anonyme peut être remis à chaque conseiller. Mr le Maire ne souhaite pas répondre favorablement à cette demande. Mr Jean-Marie Baumann indique que ce n'est peut-être pas le premier écrit anonyme. Il signale qu'un mot était inscrit sur un bulletin de vote lors des dernières élections et qui mettait en cause Mr le Maire. Mr le maire indique que cette inscription était diffamatoire. Mr Jean-Marie Baumann rappelle que "la diffamation" signifie que cela ne répond pas à la réalité.

Mr Jean-Marie Baumann revient sur les tracts distribués dans les boîtes aux lettres. Il demande pourquoi Mr le Maire ne se remet jamais en cause, ne s'interroge pas pourquoi certaines personnes ne veulent plus travailler dans ces conditions. En outre, il indique qu'il n'a jamais vu autant de haine et de méchanceté. Mr Laurent Schönstein indique qu'il n'y a ni haine, ni méchanceté dans le tract.

Mr Jean-Marie Baumann rappelle qu'il y avait toujours une volonté de travailler ensemble. Mr le Maire répond que cela n'est pas vrai. Mr Jean-Marie Baumann rappelle qu'il avait rencontré Mr le Maire pour lui proposer de travailler ensemble. Il lui demande d'affirmer cela et d'avoir le courage de l'assumer devant tout le monde. Mr le Maire ne souhaite pas répondre à cela.

Mr Luis Franco interroge Mr Jean-Marie Baumann s'il est vrai qu'il est allé voir certaines personnes entre les deux tours pour dire qu'on va travailler ensemble et "*si vous continuez de travailler comme cela, ça se passera bien*" et indique que Mr Jean-Marie Baumann se voyait déjà Maire entre les deux tours. Mr Jean-Marie Baumann répond que son équipe n'a pas effectué de portes à portes entre les deux tours en raison de la pandémie. Mr Luis Franco répète sa question et indique que Mr Jean-Marie Baumann a dit cela à sa femme.

Mr Jean-Marie Baumann affirme qu'il ne se rappelle pas avoir dit cela entre les deux tours et ne voit pas à quoi ressemble son épouse.

Mr Luis Franco indique que c'est peut-être l'âge qui est responsable de cet oubli et que Mr Jean-Marie Baumann ne connaît pas le personnel communal.

Mr Patrice Jaegler veut revenir sur la phrase qui indique sur le tract qu'un conseiller a rallié l'opposition. Il rappelle qu'il n'a jamais rallié l'opposition, qu'il a le droit de penser comme il le veut, d'avoir son opinion et de s'exprimer. Il indique également qu'il avait proposé d'avoir un adjoint de l'autre liste,

proposition à laquelle la réponse a été un non catégorique. Il indique qu'il avait alors été honnête en disant qu'il allait voter quelqu'un de l'autre liste.

Mme Agnès Simler rappelle qu'elle avait interrogé Mr Patrice Jaegler, avant les élections, si cela ne lui posait pas un problème que sa nièce figure sur la liste d'opposition.

Mr Patrice Jaegler avait alors répondu que cela n'était pas un souci et précise que cette question lui avait été posée après les élections quand ils se sont retrouvés à huit avant l'élection du Maire et des Adjoints. Il était surpris de n'être que huit alors que le nombre de conseillers élus est de 15 au total.

Madame Sandrine Muller s'interroge si le conseil municipal est là pour travailler pour la commune ou non et si une collaboration est voulue.

Mme Estelle Brault-Peluzzi rappelle qu'elle a été élue en tant qu'adjointe au maire et que ce n'était pas à la demande de Mr le Maire. Elle précise également qu'elle avait rencontré Mr le Maire pour lui exprimer son souhait de travailler ensemble et de partir sur de bonnes bases. Durant ces deux années, elle ne s'est jamais sentie à sa place ; elle cherche des informations, se sent méprisée et prise pour une incapable.

Mr Luis Franco rappelle que chacun est là pour apporter quelque chose.

Mme Estelle Brault-Peluzzi rappelle quelques faits : les clés pour la gestion du Foyer et le carnet de facturation pour les locations lui ont été remis sans plus d'explication ; elle n'a pas été convié à l'apéritif avec les soldats du Régiment de Marche du Tchad (RMT) lors de la cérémonie du 8 mai, remise de matériel au Football Club de Grussenheim (FCG) dans le cadre de la marche gourmande par Mme Agnès Simler.... Elle indique que pour des raisons professionnelles, elle n'a pas pu assister à la permanence du 5 mai 2022 et qu'aucune information ou décision prise lors de cette permanence ne lui a été transmise.

Mr Patrice Jaegler rappelle également qu'il a été traité de "traître". Il indique qu'il avait voté pour le Maire, qu'il avait demandé à Mme Estelle Brault-Peluzzi qui souhaitait se proposer en tant que première adjointe de laisser cette place à Mme Agnès Simler. Mr la Maire précise qu'il a subi du harcèlement.

Mr Patrice Jaegler souligne que personne ne lui a demandé de signer le tract co-signé par Mr le Maire et 5 conseillers.

Mme Estelle Brault-Peluzzi précise que les deux années de mandat étaient malsaines et que le tract distribué était destiné à faire peur aux gens.

Mr Laurent Schönstein indique que si l'on arrive dans une équipe, il faut d'abord observer et ne pas vouloir tout savoir mieux que les autres, notamment au niveau du budget. Il signale que des « choses » fausses ont été racontées à des personnes.

Madame Estelle Brault-Peluzzi précise qu'entre les deux tours, il y a eu beaucoup d'informations inexactes qui ont été communiquées.

Mr Christophe Haberkorn relève qu'il est temps de passer à l'ordre du jour.

### **3. URBANISME (AFUa LES VERGERS, PERMIS D'AMENAGEMENT MODIFICATIF, DECLARATION PREALABLE)**

#### **AFUa LES VERGERS**

Lors de la dernière réunion de la commission communale de l'urbanisme, différents points ont été soulevés.

Mr Jean-Philippe Strauel demande s'il est possible de désigner une deuxième personne du conseil municipal pour représenter la commune au syndic de l'AFUa. Mr le Maire précise que Mme Agnès Simler est déjà nommée en tant que déléguée de la commune.

Mr Jean-Marie Baumann indique qu'on ne peut pas être juge et partie en même temps et qu'il faut une personne neutre. Mme Agnès Simler précise qu'elle ne possède pas de terrain dans cette zone.

Mr Jean-Philippe Strauel dit qu'il faut réfléchir sur la destination du terrain de la commune.

Mr Luis Franco rappelle qu'il faut attendre que le géomètre finisse le projet pour en discuter.

Mr le Maire précise que ce n'est pas la commune qui financera l'AFUa mais l'ensemble des propriétaires. La commune participera au prorata de la surface de sa parcelle. Il rappelle l'historique de la mise en route de l'AFUa.

En 2016, des réunions publiques ont été organisées avec les propriétaires des terrains dans les différentes zones AU de la commune pour leur expliquer les incidences sur le devenir de ces zones suite à une révision du PLU obligatoire du fait de l'évolution de la législation sur l'urbanisme. Il a été expliqué qu'une grande partie de ces zones AU risquent d'être déclassées en zone naturelle.

L'AFUa est le résultat d'une réflexion menée par la commune avec les propriétaires de la zone AU "Egert" qui ont souhaité à la grande majorité urbaniser cette zone. Cette demande a été validée par l'ensemble du conseil municipal.

Mr Jean-Philippe Strauel signale que la commune est tout de même impactée par ce projet notamment pas le chemin d'accès (chemin des vergers) à la zone par la rue d'Alsace.

Mr Luis Franco rajoute que la commune bénéficiera également de recettes par la vente de terrains.

Mme Estelle Brault-Peluzzi souligne qu'il y aura aussi des impacts sur le village, notamment au niveau scolaire et périscolaire. Elle rappelle qu'il y a déjà actuellement des demandes de dérogations scolaires car il n'existe pas suffisamment de mode de garde. En outre, des gardiennes agréées cesseront également leurs activités à court terme. Mr le Maire précise que cette problématique difficile d'augmentation et de baisse des effectifs scolaires n'est pas nouvelle et a toujours été prise en compte et gérée au mieux par la commune.

Mr Christophe Haberkorn s'interroge pourquoi tout ce débat n'a pas été abordé lors de la commission communale de l'urbanisme.

Mme Estelle Brault-Peluzzi rappelle qu'elle avait proposé la création d'un CCAS non pas seulement pour traiter le social mais également d'autres points comme le scolaire, périscolaire, ...

Mr le Maire rappelle que l'école pose souvent problème au niveau de la gestion des effectifs et que la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim investit au niveau des services à la personne notamment par la construction de périscolaires (trois ces dernières années).

Il indique que l'AFUa est un projet privé et qu'il avait déjà évoqué de réaliser celui-ci en deux tranches.

Mr Patrice Ibach revient sur la demande de Mr Jean-Philippe Strauel, à savoir la demande d'un correspondant au sein du conseil municipal. Mr le Maire étant le représentant du terrain communal et Mme Agnès Simler, déléguée de la commune. Mr Jean-Philippe Strauel est quant à lui membre suppléant du syndic. Mr Patrice Ibach a relevé que les logements collectifs étaient à ce jour prévus sur le terrain de la commune. Mr le Maire précise que ce n'est qu'une hypothèse de travail.

Mr Christophe Haberkorn rappelle qu'il avait été dit que la commune aurait son avis à émettre. Or, pour le moment, seuls les promoteurs décident.

Mr le Maire indique que les promoteurs ne sont pas dans le syndic étant donné qu'ils n'ont pas encore acquis les terrains. Seuls les propriétaires privés sont membres de l'AFUa. C'est le géomètre et un urbaniste qui travaillent actuellement sur le projet.

Mr Jean-Philippe Strauel reformule sa demande de nommer une personne neutre représentant le conseil municipal.

Mr le Maire rappelle que c'est le conseil syndical qui doit décider si un second représentant du conseil municipal peut être nommé et que cette personne ne peut pas être élue avant la décision du conseil syndical. Mr Jean-Marie Baumann souhaite savoir qui est le président du conseil syndical. Mr le Maire lui indique que c'est lui-même mais qu'il ne peut pas prendre seul la décision.

Mr Jean-Philippe Strauel indique qu'un plan plus précis devrait être présenté lors de la prochaine réunion et que l'ensemble des propriétaires devrait être consulté.

### PERMIS D'AMENAGEMENT MODIFICATIF

Demandeur	Adresse du terrain
	Objets des travaux
NEOLIA 34 RUE DE LA COMBE AUX BICHES 25200 MONTBELIARD	CHEMIN DU MAUCHEN LIEU-DIT UBER DIE EISENHEIMERSTRASSE Suppression de l'ASL

Mr le Maire indique que la parcelle 175 menant à l'arrière de la parcelle de Mr Etienne Simler doit également se voir attribuer un numéro de voirie. Il est décidé d'attribuer à cette parcelle l'adresse : 7 impasse du Noyer.

### DECLARATION PREALABLE

Demandeur	Adresse du terrain
	Objets des travaux
Monsieur FAHRNER HERVE 2 IMP DU SECHOIR A TABACS 68320 GRUSSENHEIM	2 IMP DU SECHOIR A TABACS la mise en place d'une pergola

#### 4. EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE

Mr le Maire signale que dans le cadre de deux permis de construire, des extensions du réseau électrique en souterrain sont nécessaires :

- permis de construire rue d'Alsace (Mme ALTINKAYA Filiz) : le montant des travaux d'extension chiffré par ENEDIS s'élève à 4 922,78 € H.T. Ce permis de construire a, pour le moment, été refusé pour un problème au niveau des places de stationnement. Il indique également que les réseaux électriques sont aériens aux alentours du projet. La construction à l'avant n'est, à ce jour, pas encore raccordée au réseau électrique. Mr le Maire a contacté ENEDIS pour vérifier si le raccordement peut s'effectuer en aérien.
- permis de construire rue des houblons (STRAUEL Marie) : les travaux d'extension s'établissent à 4 049,40 € H.T.

Après discussion et vote, le conseil municipal :

- **par 13 voix pour et 1 contre**, accepte de participer financièrement pour un montant de 4 922,78 € H.T. à l'extension du réseau électrique en souterrain dans la rue d'Alsace si cette dernière ne peut se réaliser en aérien
- **par 12 voix pour et 1 contre** (Mr Jean-Philippe Strauel n'a pas participé au vote s'agissant d'un projet de construction d'un membre de sa famille), accepte la participation financière de 4 049,40 € H.T. pour l'extension du réseau du réseau électrique en souterrain rue des houblons.

#### 5. PEFC : RENOUELEMENT DE L'AGREMENT

Le Maire expose au Conseil la nécessité pour la commune, de renouveler son engagement au processus de certification PEFC afin de :

- Valoriser les bois de la commune lors des ventes ;
- Accéder aux aides publiques en lien avec la forêt ;
- Bénéficier d'une meilleure visibilité de la bonne gestion mise en œuvre en forêt ;
- Participer à une démarche de filière en permettant à nos entreprises locales d'être plus compétitives.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de renouveler son engagement dans la certification de gestion durable des forêts PEFC, pour l'ensemble des surfaces forestières que la commune de Grussenheim possède
- d'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### 6. ELECTIONS LEGISLATIVES : BUREAU DE VOTE

Les 12 et 19 juin 2022 se dérouleront les élections législatives. Le bureau de vote sera ouvert de 8 heures à 18 heures.

Les conseillers assureront des permanences comme suit :

<b>Dimanche 12 juin 2022</b>	
8 h 00 à 10 h 00	Estelle Brault-Peluzzi - Luis Franco - Laurent Schönstein
10 h 00 à 12 h 00	Gérard Blatz - Patrice Jaegler - Agnès Simler
12 h 00 à 14 h 00	Jean-Marie Baumann - Patrice Ibach
14 h 00 à 16 h 00	Christophe Harberkorn - Sandrine Muller - Jean-Philippe Strauel
16 h 00 à 18 h 00	Maité Guth - Martin Klipfel - Laurent Schwein

<b>Dimanche 19 juin 2022</b>	
8 h 00 à 10 h 00	Estelle Brault-Peluzzi - Luis Franco - Laurent Schönstein
10 h 00 à 12 h 00	Patrice Jaegler - Laurent Schwein - Agnès Simler
12 h 00 à 14 h 00	Jean-Marie Baumann - Marie-Christine Hardouin - Patrice Ibach
14 h 00 à 16 h 00	Christophe Harberkorn - Sandrine Muller - Jean-Philippe Strauel
16 h 00 à 18 h 00	Gérard Blatz - Maité Guth - Martin Klipfel

## 7. DIVERS

- **Assemblées générales** : Mme Estelle Brault-Peluzzi a participé à :
  - o l'assemblée générale du RAI (Réseau d'Animation Intercommunale)
  - o l'assemblée générale de l'Espace EnfantsLes rapports des deux structures sont à la disposition des conseillers municipaux à la mairie.
- **Local du Groupe des Jeunes** : Mme Estelle Brault Peluzzi souhaite savoir si des recherches ont été effectuées par rapport à la surconsommation de chauffage. A ce jour, le chauffage a été arrêté. Mr Luis Franco propose de réaliser une recherche de fuite sur le réseau. Il est également possible d'installer des thermostats d'ambiances réglables à distance.
- **Chaudière de l'école** : Mr le Maire informe le conseil municipal que la carte électronique de la chaudière de l'école a dû être remplacée suite à des dégâts causés par une souris.
- **Fenêtres école maternelle** : Mr Patrice Ibach propose que le remplacement des deux fenêtres dans les sanitaires adultes de l'école maternelle soit effectué par des fenêtres sans ouvrants. En effet, l'aération est tout de même possible car le mur de ces sanitaires ne monte pas jusqu'au plafond. Mr le Maire précise que les deux fenêtres ont déjà été commandées.

Commune de Grussenheim

PV du CM ordinaire du 10 mai 2022

- **Information** : Mr Patrice Jaegler rapporte que Mme Estelle Brault-Peluzzi a été prise à partie et agressée lors du Bluama Marik. Ces faits sont inacceptables. Mme Agnès Simler indique qu'elle a aussi été interpellée à plusieurs reprises lors de la marche gourmande du fait du contexte actuel déplorable au sein du conseil municipal.

La séance est levée à 21 heures 40.



Le Maire, Martin KLIPFEL

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.